

DELIBERATION

Assermentation de Monsieur Eric Grand, conseiller municipal, prestation de serment en cours de législature

Vu la démission de Monsieur Olivier Sommer,

vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par Monsieur Eric Grand,

vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service administratif du Conseil d'Etat, du 15 novembre 2023,

conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

il a été procédé par Madame Audrey Pion, présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance ordinaire du 4 décembre 2023, à l'assermentation de Monsieur Eric Grand, nouveau conseiller municipal remplaçant Monsieur Olivier Sommer, démissionnaire.

La Présidente



Audrey Pion

Le Secrétaire



Christophe Mage



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service administratif du Conseil d'Etat

MAIRIE DE JUSSY		
Reçue	Transmis à:	
16 NOV. 2023		
AFM	POG	SHO.

CHA - SACE
Case postale 3964
1211 Genève 3

Mairie de Jussy
Route de Jussy 312
1254 Jussy

N/réf. : 7412-2023

Genève, le 15 novembre 2023

Concerne : arrêté du Conseil d'Etat

Madame, Monsieur,

La Chancelière d'Etat nous prie de vous transmettre sous ce pli une ampliation de l'arrêté du Conseil d'Etat, de ce jour, relatif à l'élection de M. Eric Grand à la fonction de conseiller municipal de la commune de Jussy.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service administratif
du Conseil d'Etat

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à l'élection de Monsieur Eric GRAND à la
fonction de conseiller municipal de la commune de
Jussy

15 novembre 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'article 140, alinéa 2 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu les articles 164, 166 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu la démission de Monsieur Olivier SOMMER du conseil municipal de la commune de Jussy;

attendu que la majorité des signataires de la liste "Réunis pour Jussy" a présenté, dans le délai prescrit, une liste portant le nom de Monsieur Eric GRAND

ARRÊTE :

1. Monsieur Eric GRAND, né en 1968, genevois, domicilié route de Juvigny 9, 1254 Jussy est déclaré élu sans scrutin à la fonction de conseiller municipal de la commune de Jussy.
2. Conformément aux articles 130B, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ ; E 2 05), 17, alinéa 4, 62, alinéa 1, lettre c, 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA ; E 5 10), le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice (rue Saint-Léger 10, case postale 1956, 1211 Genève 1) dans les **6 jours** qui suivent sa publication dans la Feuille d'avis officielle (art. 92, al.2 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ; LEDP ; A 5 05). L'acte de recours doit être signé et parvenir à l'autorité ou être remis à son adresse à un bureau de poste suisse ou à une représentation diplomatique ou

consulaire suisse au plus tard le dernier jour du délai avant minuit. Il doit indiquer, sous peine d'irrecevabilité, l'arrêté attaqué, les conclusions de la recourante ou du recourant ainsi que les motifs et moyens de preuve. Les pièces dont dispose la recourante ou le recourant doivent être jointes à l'envoi.

3. Si elle n'est pas contestée, l'élection de Monsieur Eric GRAND est validée à l'expiration du délai de recours.

Communiqué à :

Mairie	1 ex.
SVE	1 ex.
OCPM	1 ex.
SAFCO	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :